



EHPAD Jean Périquier



DÉCISION RELATIVE À UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'E.H.P.A.D. « Jean Périquier » et de la Résidence Autonomie « Terre & Sens » à Montpellier ;

Vu les dispositions du Code de la santé Publique ;

Vu le code de l'Action Sociale et de la Famille ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958, modifié relatif aux règles de la comptabilité publique ;

Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 23 janvier 2014 nommant Monsieur Eric PONCE, Directeur de l'E.H.P.A.D. « Jean Périquier » à Montpellier ;

D É C I D E

ARTICLE 1^{er} Délégation de signature générale

Monsieur Eric PONCE, Directeur, accorde une délégation de signature permanente à Monsieur Frédéric JEANNIN, Technicien Hospitalier contractuel chargé des fonctions de responsable technique et financier. La délégation donne pouvoir de signer, au nom du Directeur, et en son absence, tous les actes de fonctionnement courants, correspondances, bons de commande/devis inférieurs à 1 000 € H.T., contrats à durée déterminée, mandats divers (dont mandats de paye) et titres de recettes.

ARTICLE 2 Condition de retrait de la délégation

La délégation désignée dans l'article 1 peut être retirée à tout moment.

ARTICLE 3 Disposition d'application

Monsieur Frédéric JEANNIN est chargé, en ce qui la concerne, de l'application de la présente décision qui sera notifiée pour information à :


- Madame la Présidente du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. « Jean Périquier » à Montpellier,
- Madame la Trésorière hospitalière.

ARTICLE 4 Voie de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois.

Fait à Montpellier, le 19/01/2024

L'intéressé(e) reconnaît avoir reçu un
exemplaire de cette décision
(Hors envoi en recommandé avec avis de réception
ou signification)

Signature de l'agent : 

Le Directeur,

**Monsieur le Directeur de l'EHPAD
"Jean Périquier"**
~~174, Rue Jacques Bouquin - 34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 42 78 86
Mail : contact@ehpad-peridier.fr
SIRET : 263 400 665 00018 - APE 8710A~~

Eric PONCE